



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2016

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint
 Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2016
2. Règlement du cimetière : délibération
3. Transformation de la mairie : rapport du groupe de travail
4. Fleurir le village
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 18h30 et remercie les conseillers(ères) de leur présence. Il informe que Marc Dupraz rejoindra le Conseil un peu plus tard, retenu pour des raisons professionnelles.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2016

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2016 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

2. Règlement du cimetière : délibération

Le maire rappelle les termes du règlement discutés lors de la séance du 22 février. Les conseillers n'ayant pas de questions, la délibération suivante est votée :

**PROPOSITION DE DELIBERATION
EN VUE DE L'ADOPTION D'UN REGLEMENT RELATIF AU CIMETIERE**



Vu la loi sur les cimetières, du 20 septembre 1876 ;

Vu la loi sur l'état civil, du 19 septembre 1953 ;

Vu l'ordonnance fédérale sur le transport et la sépulture de cadavres présentant un danger de contagion ainsi que le transport des cadavres en provenance ou à destination de l'étranger, du 17 juin 1974 ;

Vu l'ordonnance fédérale sur l'état civil, du 28 avril 2004 ;

Vu le préavis du Département de la sécurité et de l'économie ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

1. d'abroger le règlement du cimetière de Laconnex, du 6 septembre 1999
2. d'abroger le règlement du columbarium de Laconnex, du 6 septembre 1999
3. d'adopter le règlement du cimetière de Laconnex, comme annexé.

La délibération est approuvée par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

3. Transformation de la mairie : rapport du groupe de travail

En préambule, Hubert Dethurens insiste sur l'importance de prendre le temps de bien réfléchir à la réalisation de cette transformation. Le bâtiment actuel fonctionnant très bien, il n'y a aucune urgence à entreprendre des travaux ; le projet étant à prévoir sur le long terme, il est important de ne pas le bâcler. Il passe ensuite la parole à Andreea Capitanescu Benetti, présidente du groupe de travail.

(Arrivée de Olga Mermet et Marc Dupraz)

Andreea Capitanescu Benetti résume les réflexions du groupe qui est parvenu à lister les principales demandes et contraintes à soumettre aux architectes :

- ne pas toucher à l'enveloppe du bâtiment,
- intégrer la cage de l'ascenseur dans la bâtisse sans dépasser du toit,
- prendre en compte les 3 étages,
- adapter la structure aux normes pour les personnes à mobilité réduite,
- privilégier l'uniformité et la modernité des matériaux,
- revoir éventuellement le système de chauffage,
- intégrer une entrée lumineuse et accueillante,
- prévoir l'installation de matériels de projection multimédia dans les salles de réunion,



Définir des espaces pour :

- le secrétariat,
- un guichet pour l'accueil,
- un bureau pour le maire, ainsi que pour les adjoints,
- un bureau pour recevoir les visiteurs,
- un coin « salon »,
- une cuisine ou kitchenette à chaque niveau,
- un local d'archives avec une porte coupe-feu,
- une salle du Conseil agrandie,
- une à deux grande(s) salle(s) de réunion, notamment pour les votations.

Le groupe de travail estime qu'une ouverture du bâtiment sur l'arrière n'est pas souhaitable, étant donné le peu d'espace disponible pour l'ajout d'une véranda.

Andreea Capitanescu Benetti ajoute que le groupe de travail pense se tenir au planning suivant :

- d'ici fin avril : un cahier des charges devrait être remis aux architectes
- fin août : réception des projets
- septembre : discussion et choix lors du CM
- octobre-novembre : mandat donné à l'architecte choisi
- décembre : étude du projet définitif
- mars 2017 : dépôt de la demande d'autorisation
- septembre 2017 : début des travaux

Les 2 architectes dont les projets ne seraient pas retenus pourraient être indemnisés.

Bradley Stillwagon ajoute que durant les travaux, s'il était nécessaire de déplacer le secrétariat, des conteneurs bureaux mobiles pourraient être plus indiqués que l'ancienne poste.

Hubert Dethurens remercie le groupe de travail pour son excellent travail et considère que celui-ci réduit considérablement la charge d'analyse pour l'architecte. Il se questionne donc sur la rémunération prévue. Andreea Capitanescu Benetti estime que beaucoup d'inconnues restent encore à clarifier par les architectes, puisqu'un projet détaillé conséquent leur sera demandé et pas seulement une esquisse. Hubert Dethurens ajoute qu'une deuxième salle avec une grande cuisine serait idéale pour pouvoir aussi y recevoir des personnes et organiser un repas. De plus un seul bureau pour l'exécutif est suffisant, ces membres travaillant généralement ensemble.

Bradley Stillwagon se demande s'il ne va pas nous être imposé de changer de chauffage lors de la rénovation. Le maire lui répond qu'il l'ignore, mais que les coûts risquent alors d'être très élevés.



Stéphane Grobéty suggère d'installer des panneaux solaires pour compenser le chauffage électrique. Hubert Dethurens répond que c'est une bonne idée, mais qu'il ignore si cela sera réalisable, le bâtiment étant protégé et n'étant pas idéalement orienté. A étudier.

Dominique Pascual souhaite savoir si la commune continuera à mettre la salle à disposition des sociétés. Aucune décision n'a été prise à ce sujet pour l'instant. Toutefois, cette option doit être considérée et le cas échéant les locaux concernés doivent être accessibles tout en maintenant la sécurité et la confidentialité des autres pièces.

La discussion est animée et Bradley Stillwagon estime que maintenant il revient aux architectes de proposer un projet en fonction des éléments préparés par le groupe de travail. Andreea Capitanescu Benetti finalisera donc son document avec les remarques du CM et proposera un cahier des charges pour les architectes d'ici avril.

Hubert Dethurens demande que, dans le courrier qui sera adressé aux architectes, soit incluse la possibilité pour le CM de modifier le projet choisi en tous temps.

Laurent Thévenoz ajoute qu'il estime important que les secrétaires aient une voix consultative sur les options prises, puisque ce sont elles qui vont utiliser les locaux.

4. Fleurir le village

Le maire présente les propositions de Setex pour fleurir l'îlot central de la sortie du village, route de l'Eaumorte. Des illustrations sont présentées au CM.

La première proposition consiste à retirer le goudron et à planter diverses espèces vivaces sur tout l'espace. Toutefois, nous devons encore nous renseigner sur la faisabilité auprès des SIG, des fils électriques se trouvant sous cet îlot. De plus, en hiver, le sel répandu sur la route risque de détruire les plantes.

Des bacs de dimensions différentes seraient disposés sur toute la zone, pour la seconde proposition. Celle-ci ne fait pas l'unanimité, les bacs proposés semblent trop hauts et ne plaisent pas à tous. Thierry Arn se demande si la visibilité sera toujours bonne et s'il est autorisé de placer des bacs à cet endroit.

Bradley Stillwagon suggère de border tout l'îlot avec des bacs en treillis pas trop hauts, afin de le surélever et permettre ainsi de planter en pleine terre, sans risque en hiver lors du salage. Voire même de ne mettre que des bacs en treillis.

Hubert Dethurens va demander une nouvelle proposition dans ce sens. Thierry Arn suggère que nous contactions une autre entreprise que Setex, n'étant pas très satisfait du travail fait à la Vy-Neuve. Hubert Dethurens ne s'oppose pas à cette suggestion. Toutefois, il rappelle que la période pendant laquelle Setex a dû planter



pour la Vy-Neuve n'était pas optimale, puisque le CM tenait à ce que les locataires emménagent avec les jardins terminés en hiver. Ensuite le printemps avait été très sec, c'est pourquoi le gazon n'avait pas bien pris. Il est d'ailleurs prévu d'y remédier ce printemps.

5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Cabane dans les vignes* : Hubert Dethurens montre une photo de la nouvelle cabane qui a été magnifiquement refaite.
- ❖ *Appartement à louer* : le maire informe le CM qu'un appartement de 4 pièces est à louer à la Vy-Neuve 3. Un tous-ménage pour informer la population a été distribué ce week-end.
- ❖ *Galerie d'art* : le maire a discuté avec Martin Staub qui serait éventuellement intéressé par le local. Des travaux devant être réalisés, Marin Staub propose éventuellement de s'en occuper. Il présentera un projet à la mairie.
- ❖ *Suivi Gravières Champs-Pointu* : Hubert Dethurens et Jean-Pierre Gantner se sont rendus à l'invitation de Holcim sur le site de Champs-Pointu. Une visite de la gravière était prévue. Jean-Pierre Gantner suggère que soit organisée une visite identique pour les habitants lorsque démarrera la gravière des Parues.
- ❖ *Réunion des Maires et Adjointes de la Champagne* : Hubert Dethurens résume brièvement la réunion qui a eu lieu à Soral le 4 mars.
- ❖ *Visite du Palais Fédéral* : le maire rappelle l'invitation envoyée au CM et pour laquelle peu de réponses ont été reçues. Plusieurs membres du CM ne seront pas disponibles à cette date, c'est pourquoi Hubert Dethurens va se renseigner pour trouver une nouvelle date.
- ❖ *Autorisation de construire* : deux autorisations de construire ont été obtenues par des privés pour un total de 6 maisons.
- ❖ *Documents* : une information statistique quant au classement de la commune dans différents barèmes cantonaux, ainsi qu'une brochure sur l'Environnement sont distribuées aux conseillers.

6. Divers

- ❖ *Tournoi de foot des élus à Cartigny* : Véronique Rudaz informe le CM de ce tournoi, personne ne souhaite y participer.



- ❖ *Course du Coteau à Bernex* : Une nouvelle fois, le CM ne se montre pas très motivé pour accompagner Véronique Rudaz à cette course.
- ❖ *Couvert sur le terrain de pétanque* : Andreea Capitanescu Benetti souhaite savoir quelle zone doit être couverte. Il lui est répondu qu'il s'agirait de couvrir une partie du terrain de pétanque et non pas toute la place de jeux.

8. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 19h45 et invite les conseillers à se rendre à la buvette du stade pour la réception des nouveaux habitants.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale